



Bulletin communal

Numéro 82

Mai 2019

Dans ce numéro :

Commune de Châtonnaye

	page
Message du Conseil communal	1+3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Procès-verbal de la dernière AC	5 à 12
Comptes 2018	13 à 27
Bilans comparés	28-30
Règlement communal soumis à l'AC	31-32
Activités du Conseil communal	33-34
Réseau d'eau	35
Informations officielles	36-40
Bibliothèque	41
Annonces des sociétés locales	42-48

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

« *Il n'est pas d'hiver sans neige, de printemps sans soleil, et de joie sans être partagée.* » Proverbe des Balkans.

Ce début d'année 2019 a vécu ces « moments de saisons » attendus et appréciés que nous transmet la nature, malgré toutes les menaces qui planent sur l'avenir du climat.

C'est dans ce contexte printanier que le Conseil communal invite la population à assister à la prochaine assemblée, dite des comptes annuels, pour apprendre, connaître et statuer sur la vie et la gestion de la commune. Ainsi, malgré des nuages menaçants qui se profilent à l'horizon – *dépenses liées en forte et constante croissance* – nous parvenons à tenir le cap de la maîtrise des coûts et des investissements utiles et nécessaires. L'exercice 2018 se termine sur un bénéfice réjouissant de quelque fr. 26'000.- avec des charges supérieures à fr. 3'300'000.- et des amortissements supplémentaires bienvenus. *Voir détails à l'intérieur du bulletin.*

Le Conseil communal, entre autres ...

- se déclare satisfait – avec *quelques surprises inévitables à relever* - de la fin des travaux « impressionnants » du ruisseau du Bret.
- regrette que le projet CAD/ Chauffage à distance – ne puisse se réaliser et soit mis en « stand by » pour quelques années en raison de coûts pas assez compétitifs pour les utilisateurs. Nous relevons l'honnêteté et le professionnalisme de la société partenaire EBL.

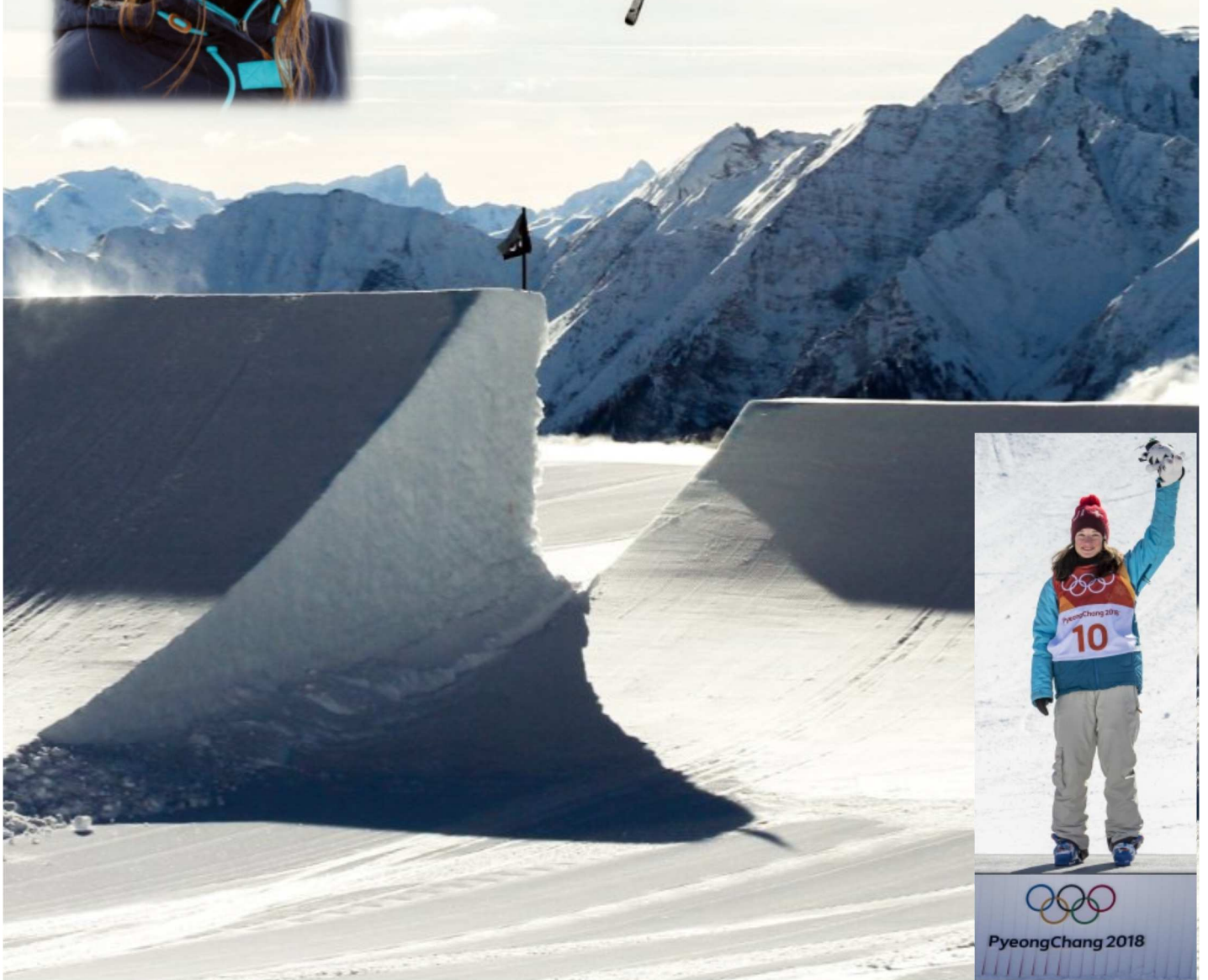


Suite

Fête Nationale

1er Août 2019

Châtonnaye accueillera en tant qu'invitée d'honneur,
MATHILDE GREMAUD, skieuse acrobatique de La Roche,
médaillée d'argent de slopestyle aux Jeux olympiques
d'hiver 2018 à PyeongChang.



Message du Conseil communal—suite

- s'est plu de soutenir et de vivre dans d'excellentes conditions le 40^e camp de ski des écoles à Lenk. Merci aux organisateurs et aux bénévoles qui permettent aux enfants du cercle de vivre une expérience riche et passionnante.
- a installé à la halle, en collaboration avec le RSG pour un achat groupé, un défibrillateur à disposition de la population. Des informations et des cours seront organisés dans le courant de l'année.
- avance dans les dossiers « gendarmerie » - « halle de gym » - « STEP inter-cantonale » - « radar pédagogique » - « silo à sel » - « goudronnage Rte de Villarimboud / Chemin du Grand-Rain » ...
- apprécie l'aménagement de l'ancienne cabine téléphonique en bibliothèque « *Le voyage des Livres* » - je dépose un livre / je prends un livre - appelé à évoluer et à vivre une belle aventure. Merci aux initiatrices.
- se réjouit d'accueillir la vice-championne olympique 2018 à Pyeongchang **Mathilde Gremaud**, comme invitée d'honneur, lors de la fête nationale du 1^{er} août 2019 à Châtonnaye.

En vous souhaitant une bonne et enrichissante lecture de ce 82^e bulletin des informations de la commune, le Conseil communal vous assure de son soutien et de son écoute. Bel été.

Au nom de mes collègues du Conseil,
Bernard Sansonnens, syndic

ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Châtonnaye sont convoqués en assemblée communale ordinaire :

le 16 mai 2019 à 20h00

à la salle A de la nouvelle école

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière; approbation
3. Crédit complémentaire : Ruisseau Le Bret
4. Nomination de l'organe de révision externe
5. Délégation de compétence financière
6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe ; approbation
7. Divers

Le Conseil communal

Les documents relatifs aux objets soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés dans la présente convocation, sur notre site internet chatonnaye.ch et au bureau communal.

Assemblée communale du 11 décembre 2018 (à approuver)

M. Bernard Sansonnens salue les 32 personnes présentes (majorité absolue à 17 voix) et fait un résumé des événements de l'année 2018 qui a été marquée sur le plan météorologique par une longue période de sécheresse, voyant passer le débit de nos sources de Macconnens de 300 l /minute à quelque 180 l/min. Le Conseil communal s'est penché sur plusieurs dossiers dont ;

- La finalisation du PAL avec la mise à l'enquête des dernières modifications. Ce document sera notre « Bible » de l'aménagement durant les 15 prochaines années.
- Le PAD-Pré Terrapon poursuit son processus d'élaboration. Le dossier est actuellement à l'enquête préalable
- Les travaux importants de canalisation et de rétention du ruisseau du Bret sont en voie d'achèvement. La configuration particulière des lieux a révélé des travaux imprévus qui vous seront expliqués dans les divers.
- Les résultats des investigations techniques de l'ancienne décharge du Caramoulet n'ont pas révélé de dépassement sévère de métaux lourds. On attend maintenant le rapport final des analyses en cours pour connaître une éventuelle suite à donner à ce dossier.
- L'arrêté du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école a suscité un vaste débat souvent contradictoire et dont la réponse finale sera donnée par le Grand Conseil. Néanmoins, nous devons modifier notre règlement scolaire afin d'avoir les bases adaptées à la situation transitoire actuelle.
- Le dossier du CAD / Chauffage à distance suit son cours. Les premières conclusions du sondage effectué auprès de la population nous ont été données lors d'une séance de mercredi dernier. Un point d'information est prévu à ce sujet dans les divers.
- L'élaboration du budget démontre que l'état se resserre inexorablement sur l'autonomie de nos finances avec la montée des charges liées se chiffrant en l'occurrence à quelque fr. 100'000.- supplémentaires. Cela concerne entre autres les coûts des EMS, du CO, ainsi que les frais des transports scolaires.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site *chaton-naye.ch* et par annonce dans la Feuille officielle No 48 du 30 novembre 2018. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz, MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018
2. Budgets 2019
 - 2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation
 - 2.2 budget des investissements ; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel
 - b) achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord
3. Règlement scolaire : modification
4. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Mme Chantal Ducry et M. Vincent Goumaz.

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018

Le procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2018 a paru dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018 est approuvé à 31 OUI et 1 abstention.

2. Budgets 2019

2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière

	Charges	Revenus
0. Administration	265'890.00	36'823.00
1. Ordre public	53'895.85	32'300.00
2. Enseignement et formation	1'057'463.30	118'541.00
3. Culte, culture et loisirs	49'442.80	1'000.00
4. Santé	349'546.25	4'000.00
5. Affaires sociales	351'455.55	11'000.00
6. Transports et communications	117'525.00	3'695.00
7. Protection et aménagement du territoire	514'952.00	487'506.40
8. Economie	2'750.00	2'450.00
9. Finances et impôts	438'578.50	2'484'650.40
Total	3'201'499.80	3'181'965.80
Excédent	19'534.00	

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les budgets et commente les chiffres.

Commentaires :

Administration : les chiffres sont similaires à 2018 excepté dans le compte « remboursement de tiers et d'assurances, on trouve un écart de + fr. 2'500.- dû à la refacturation des frais d'administration pour l'AES et la déchetterie.

Ordre public :

La participation aux frais de tutelle est augmentée de fr. 3'512.25. Suite à la nouvelle situation de Siviriez, revenue à la « normale », les charges liées glânoises ont augmenté de 0,5%. Le taux de participation pour Châtonnaye s'élève désormais à 3,25%

CSPI : achat d'une jeep = fr. 9'000.- sont reportés dans les investissements.

Nouveau compte : frais d'intervention : fr. 200.-

Protection de la population : achat d'un défibrillateur fr. 3'000.-. Cet achat a été proposé par le RSG qui a regroupé les commandes des communes, ce qui a fait baisser le prix de l'appareil.

Enseignement et formation :

Cycle scolaire obligatoire : pour les transports scolaires qui ont été mis entièrement à la charge des communes, l'augmentation des charges se monte à fr. 26'000.-. Par contre, la participation aux dépenses cantonales de l'école primaire est diminuée de fr. 10'102.75 à cause de la suppression des frais de transports.

CO de la Glâne : une forte augmentation de fr. 71'677.95 pour les frais de transports et les activités scolaires prises en charge par les communes suite à un arrêté fédéral.

Le compte Amortissement du Bicubic est regroupé dans les comptes du CO de la Glâne.

AES : compte salaire augmenté de fr. 4'000.- pour l'ouverture du mercredi.

Il n'y a plus qu'une personne en formation : - fr. 3'000.-.

Achat d'un ordinateur : fr. 2'500.-

Participation des parents augmentée de fr. 17'000.- car il y a une bonne fréquentation.

Pour les écoles spécialisées on retrouve les augmentations des charges liées cantonales et glânoises.

Culte, culture et loisirs : comptes stables

Santé :

Hôpitaux : on retrouve les augmentations des charges liées glânoises.

Homes : on retrouve les augmentations des charges liées cantonales pour les soins spéciaux.

Le home de Vuisternens accueille maintenant plus de résidents donc augmentation de la participation des communes.

Soins à domicile : les assurances maladie ne veulent plus rembourser le matériel de soin tels que bandages, pansements. Ces frais sont donc mis à charge des communes, soit une augmentation de fr. 15'345.35 seulement pour notre commune.

Affaires sociales :

Protection de la jeunesse :

Notre participation au déficit de l'AES baisse fr. 6'179.50 et celle du pot commun de l'ABMG (petite enfance) de fr. 8'299.50 grâce à une gestion rigoureuse. Ce compte dépend des placements et des revenus des parents.

Participation aux institutions spécialisées : charge liée cantonale

Assistance : Diminution des frais d'assistance par rapport à 2018 calculés sur une charge totale de 2'100'000.- alors que pour 2018, il s'agissait de 2'300'000.-

Transports et communication

Achat d'un radar pédagogique en collaboration avec Villarzel : fr. 5'000.-.

Achat de sel pour le silo fr. 4'800.- dont fr. 1'600.- seront refacturés à Villarzel.

Trafic régional : + fr. 3'066.- charges liées cantonales.

Protection et aménagement de l'environnement :

Approvisionnement eau : temps travail augmenté + fr. 2'500.-.

Entretien du réseau : curage + marge en cas de fuite + fr. 5'000.-.

TVA : + fr. 1'500.-.

STEP :

Participation à la STEP Moyenne-Broye : + fr. 11'788.-.

M. Jean-Paul Rey, en charge du dossier, rappelle qu'un budget de fr. 3'000.-/année avait été approuvé pour les études. Les travaux avancent bien. La commission technique a organisé une séance d'information le 28 novembre dernier. La commission juridique n'est pas prête avec les statuts (42 communes dont 90% sont vaudoises) qui devraient être soumis à approbation à fin 2019. D'ici là, les travaux à faire ne peuvent pas attendre. Un total de fr. 500'000.- est nécessaire pour diverses études à réaliser par des spécialistes. L'avantage de ne pas attendre est que si la STEP démarre en 2025, une économie de fr. 500'000.- sera réalisée.

Déchetterie :

Augmentation des heures d'ouverture : compte salaires augmenté de fr. 5'000.-.

Energie : nouveau compte : frais dédommagement pour étude du CAD.

Aménagement du territoire : La révision du PAL arrive à son terme. Diminution des honoraires d'urbaniste de fr. 4'000.-.

Economie : : comptes stables.

Finances :

Tous les impôts ont été budgétisés selon les recommandations du SCC. L'estimation a été prudente pour les impôts sur les mutations.

Les montants touchés de la péréquation financière ont été diminués.

Intérêts des dettes : baisse de fr. fr. 4'500.- car il n'y a pas de nouvel investissement.

Amortissement eau terminé.

Immeubles :

Halle : achat de chaises fr. 4'000.-.

Stand de tir : nouveau compte – dédommagements : fr. 50.-.

Loyer pot commun augmenté de fr. 5'000.- en fonction du nombre d'élèves de Tornay.

Résultat : excédent de charges de fr. 19'534.00 soit 0,6% du budget 2019.

Statistiques :

- l'enseignement représente le 45,4% du budget suivi de la santé avec 16,7% et du social avec 16,5%.

- les charges liées cantonales représentent le 44,1% de nos charges, puis le district avec 29,8% et les charges intercommunales 7,2%

L'autonomie communale a baissé à 19,5%.

Au niveau de la planification financière, avec le résultat des comptes 2017, Mme Goumaz annonce que le Conseil pourra repousser l'échéance de l'augmentation d'une année avec une bonne gestion des comptes.

Questions : Il n'y a pas de question.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 19 novembre dernier pour examiner le budget de fonctionnement en présence de Mmes Goumaz et Papaux et des conseillers communaux. Le budget est bien calculé et reflète une gestion rigoureuse du ménage communal. Nous constatons que le budget 2019 est quasiment équilibré et ne présente qu'un léger déficit de Fr. Fr. 19'534.- qui correspond à environ 0.6%

M. Glauser ainsi que la commission financière préavisent favorablement ce budget 2019.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le budget de fonctionnement 2019 est approuvé à l'unanimité.**

2.2 budget des investissements

a) achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel

M. Joël Python, responsable du personnel technique, explique qu'aujourd'hui nous achetons le sel en sac. Le nouveau semoir est plus haut. Le silo permettra de faciliter le chargement. L'achat, l'entretien et l'utilisation se feront en collaboration avec Villarzel.

Prix : fr. 45'000.- dont la moitié est prise en charge par Villarzel.

Il y aura quelques travaux de génie civil pour fixer le silo à la déchetterie. Il est muni d'une goutte chauffante qui permet d'acheter du sel plus sec. Il sera également possible de regrouper l'achat du sel avec Romont ce qui diminue le prix à fr. 135.-/tne contre fr. 200.-/tne actuellement. Nous facturerons le sel à Villarzel au pro rata de l'utilisation.

Il n'y a pas de question.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser résume l'investissement de Fr. 45'000.- financé par le ménage communal, dont la moitié sera prise en charge et remboursée par la commune de Villarzel.

Cet investissement est donc supportable et la commission financière y émet un avis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel pour un montant total de fr. 45'000.- est accepté à l'unanimité.

b) achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord

M. le Syndic, responsable de l'ordre public explique que l'ancien véhicule « Mowag » n'est plus autorisé à circuler – expertise refusée – ce qui nécessite son remplacement. Actuellement, avant l'achat projeté, un véhicule est prêté temporairement par l'ECAB.

Les 4 communes du CSPI ont mis cette acquisition – Fr. 60'000.- - à l'ordre du jour de leurs assemblées respectives. Le financement est assuré par le ménage communal et les subventions de l'ECAB.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser présente l'investissement de fr. 60'000.- dont fr. 18'000.- seront à la charge de la commune de Châtonnaye répartis entre le ménage communal et les subventions de l'ECAB.

La commission financière émet également un préavis favorable à cet investissement.

Monsieur Glauser adresse ses vives félicitations et remerciements au Conseil communal et à la caissière pour leur excellent travail.

Il n'y a pas de question. Monsieur le Syndic procède au vote.

L'achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord pour un montant total de fr. 60'000.- est accepté à l'unanimité.

3. Règlement scolaire : modification

M. Jacques Maradan, conseiller en charge de l'enseignement, rappelle le contenu de l'Arrêté fédéral qui décrétait la gratuité du matériel et des activités scolaires. Alors qu'il y a une année, un nouveau règlement scolaire répondant à la nouvelle loi scolaire avait été approuvé, ce dernier ne répond aujourd'hui plus aux nouvelles exigences. Plus précisément l'art. 5. M. Maradan lit l'ancien puis le nouvel article.

Il explique que le Grand Conseil n'a pas encore trouvé de solution. L'association des communes fribourgeoises demande que tout ce qui est scolaire soit pris en charge par l'Etat et les activités extrascolaires par les communes.

A ce jour, la commune ne peut que facturer les repas, soit fr. 16.-/jour, pour le camp de ski de janvier 2019. Si elle veut pouvoir le faire, il faut modifier cet article. En attendant un règlement définitif qui sera à nouveau soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote : **la modification de l'art. 5 du règlement scolaire est approuvée à l'unanimité.**

4. Divers

- Ruisseau Le Bret :

M. Jean-Paul Rey, en charge du dossier, montre des photos du chantier qui est imposant. Il rappelle qu'en mai 2017, l'Assemblée a voté un crédit pour des travaux prévus en 2017. L'obtention du permis a perduré et nous ne l'avons reçu qu'au printemps 2018. L'entreprise n'était plus disponible à ce moment. Le projet a ainsi pris 1 année de retard.

Le chantier est surveillé de près par le service des lacs et cours d'eau et des décisions doivent être prises au fur et à mesure. De mauvaises surprises sont apparues. Le coût de l'ouvrage est estimé à fr. 445'000.- alors que le crédit voté est de fr. 285'000.- pour les travaux et fr. 35'000.- pour l'étude, soit un dépassement de fr. 125'000.-, justifié par l'aménagement d'un talus en terre et béton armé, le renforcement des semelles, les honoraires d'ingénieur etc...

Dès que le Conseil communal a appris cette nouvelle, il en a informé la commission financière.

Entretemps, nous avons reçu les chiffres définitifs des subventions. La part communale pour l'aménagement du cours est déterminée à 69% et 31% pour la rétention. Nous recevons des subventions du canton et de la Confédération ainsi qu'une participation du Service des Ponts&Chaussées.

Financement

Aménagement du ruisseau Le Bret (69%)	fr. 307'050.-
Montant des subventions (80%)	fr. 245'210.-
A charge de la commune	fr. 61'840.-
Bassin de laminage / rétention (31%)	fr. 137'950.-
Subvention du SPC (14%)	fr. 19'313.-
A charge de la commune (prélèvement réserve)	fr. 118'637.-
Total à charge de la commune	fr. 180'477.-

Le Conseil aurait voulu l'ajouter à l'ordre du jour mais il était trop tard. Ce crédit supplémentaire sera validé lors de la prochaine assemblée.

M. Glauser explique que la commission financière n'aurait pas reçu le dossier dans les délais légaux. Par contre, elle a été informée de la situation. Elle a examiné les chiffres et confirme que cette charge supplémentaire peut être supportée car l'augmentation n'est pas trop importante. En outre, cela n'a pas de sens de stopper le chantier pour cette raison.

Mme Joëlle Plancherel demande à quoi ça sert de payer une étude fr. 35'000.- pour se retrouver avec de pareilles surprises.

M. Rey explique qu'il y a 2 ans de travaux et que le site est très particulier. En effet, normalement, on ne fait pas de rétention dans un ruisseau. Selon le PGEE, la commune doit faire de la rétention

de ce qui est bâti et il y a un délai à tenir. En outre, il y a des clauses pour l'étude. Si on veut plus de détails, on paie aussi plus cher.

M. Glauser pense qu'il est normal d'établir des budgets au plus juste.

M. Roland Rey demande si le montant de fr. 445'000.- est vraiment définitif.

M. Rey dit qu'il y a toujours un risque mais les $\frac{3}{4}$ des travaux sont réalisés. Ce montant est un plafond qui a été calculé largement.

M. Roland Rey pense que ce ravin aurait besoin d'être nettoyé, arbres cassés etc...

M. Jean-Paul Rey explique que cet endroit fait partie des forêts de protection, la corporation doit s'en occuper. Ce tronçon est prévu d'être nettoyé ces prochaines années.

- chauffage à distance (CAD) :

M. Joël Python fait le point de la situation et montre un plan du projet. Le but du Conseil et des bureaux EBL et RWB est que le prix soit plafonné à 18,5ct le kWh chez le client.

1^{er} secteur Centre village : le CAD a été imposé au PAD Pré Terrapon. Les gros clients sont les bâtiments communaux, les immeubles et les serres Gfeller à Sédeilles. S'il y a une trop grande distance, cela coûte trop cher d'amener le CAD.

L'installation est prévue sur la parcelle de la déchetterie. Il y aura 2 brûleurs et 1 centrale à mazout. Sur Fribourg, on peut toucher des subventions sur un tel projet mais pas sur VD. Le terrain sera mis à disposition avec un droit de superficie sur 50 ans. Les heures de travail du Conseil communal et de l'administration seront portées en déduction des taxes de raccordement des bâtiments communaux. Le maintien en état du chauffage de l'école des filles sera également remboursé par le biais des taxes. Le bureau d'étude continue son travail de prospection auprès des propriétaires. Dès qu'il aura atteint le 50% du potentiel, les travaux pourront démarrer.

Mme Claudine Le Borgne demande si l'assainissement de la route est compris dans le projet.

M. Python dit que c'est planifié pour septembre 2019.

M. Dominique Gillon s'inquiète de l'approvisionnement en copeaux. Y a-t-il eu des discussions avec la corporation forestière ?

M. Python dit que ce projet a un but écologique. Seul du bois suisse sera utilisé.

M. Rey confirme qu'il n'y a pas de souci à se faire car dans la région il y a du potentiel dans nos forêts.

M. Roland Rey demande si le Conseil a visité de telles installations.

Oui, à Broc et Granges-Marnand. La technique du Groupe E est la même mais la préférence a été donnée à une coopérative. Le système est très propre : environ 80% des émanations sont des vapeurs d'eau qui sortent des cheminées sinon il y a des filtres pour les particules fines.

M. Guillaume Esseiva demande un comparatif des coûts pour une utilisation de 5'000l. de mazout. Sinon, quels sont les avantages ?

M. Python confirme que le CAD coûte 15-20% plus cher actuellement. Les taxes sur les énergies fossiles vont en augmentant. On évite aussi les frais de ramonage, de révision de citerne, on libère un local. La seule augmentation possible pourrait être due au cours du bois.

Si les gens ne sont pas intéressés, le projet est abandonné. Décision probablement en mars.

M. Bruno Mauron demande si d'autres zones peuvent être intéressées.

Si on tire une conduite pour 2-3 maisons, on fait augmenter le prix du kWh pour tout le monde.

- Camp de ski 2019 à La Lenk :

M le Syndic annonce qu'en 2019 aura lieu le 40^{ème} camp de ski de notre cercle scolaire. En effet, celui-ci se déroulera à la Lenk du 21 au 25 janvier 2019 et aura la particularité de porter le matricule de 40e camp, en se rappelant que le 1er avait été organisé en février 1979 à Rathvel. Rappeler aussi que la commune soutient à hauteur de fr. 160.- par élève, le solde – sur environ Fr. 300.- - étant assuré par le CADS, J+S et les parents.

Une longue histoire de 40 ans ... qui doit être que le début de la suite.

M. Sansonnens lit un extrait du document adressé aux parents en 1979 et raconte quelques anecdotes. C'est la dynamique du camp qui permet de continuer.

Mme Marie-France Jonin-Sansonnens relève que MM Sansonnens et Spirtig n'ont pas loupé un seul camp depuis le début. Ils en sont félicités.

- Boîte à livres

M. le Syndic rappelle que la cabine téléphonique est désaffectée, vide et à disposition de la commune. A l'initiative de Mmes Geneviève Leutwiler, Catherine Rouiller et Véronique Maradan, elle va être aménagée en boîte à livres dont le but est l'échange de livres gratuits. Elle sera ouverte 24/24h.

Questions

Mme Le Borgne demande si, avec l'ouverture de la ligne de bus en direction de Villarimboud, il est prévu d'aménager un arrêt sur le haut du village.

M. le Syndic dit qu'une demande a déjà été faite dans ce sens. Pour l'instant, on doit prendre le bus au village.

M. Olivier Conus remercie le Conseil communal pour les magnifiques conditions d'enseignement. L'enseignement coûte cher mais il dit avoir la chance de pratiquer le métier avec le soutien des communes. Un grand merci également pour le soutien au camp de ski. Il est reconnaissant de ce soutien humain et financier.

Avant de conclure, M le Syndic remercie l'équipe Fri-Time qui organise des activités pour les enfants et adolescents du cercle scolaire ; les membres du Trait d'union qui organise les fenêtres de l'Avent, les responsables qui gèrent le groupe des aînés. M. Meinrad Débieux a offert les fr. 500.- de cadeau communal pour ses 90 ans au groupe des aînés. Enfin, il remercie ses collègues du Conseil, le personnel du secrétariat, les employés communaux. Il assure que l'entente est bonne au sein de la commune. Il annonce que Châtonnaye organisera le 1^{er} Août 2019 avec, comme invitée d'honneur, Mlle Mathilde Gremaud, vice-championne olympique de ski free-style.

Il souhaite de belles fêtes et ses meilleurs vœux pour 2019 à tout le monde.

Il n'y a plus de question. L'assemblée se termine à 21h30 et est invitée à prendre le verre de l'amitié à l'auberge communale.

M. Jean-Paul Rey remercie M. le Syndic pour son important travail.

La secrétaire communale :
Marie-Claude Seydoux

Le Syndic :
Bernard Sansonnens

		Comptes 2017		Budgets 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
00	Administration	241'239.26	34'143.55	261'475.00	34'340.00	253'761.75	33'275.00
01	Assemblée communale, conseil communal	49'406.35	2'025.75	54'280.00	2'400.00	52'706.15	2'153.45
01.300.0	Traitement et jetons du conseil communal	29'393.00		30'000.00		30'476.00	
01.300.1	Frais de commission financière	600.00		600.00		540.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	935.00		1'500.00		1'615.00	
01.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC	5'091.80		6'000.00		5'376.70	
01.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	64.35		80.00		68.95	
01.310.0	Fournitures de bureau, publications	2'843.85		3'200.00		2'514.40	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représentation)	5'815.05		6'200.00		5'357.15	
01.318.0	Frais administratifs (ports)	723.30		2'000.00		1'714.55	
01.318.1	Honoraires de la fiduciaire	3'940.00		4'700.00		5'043.40	
01.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS/AI/AC		2'025.75		2'400.00		2'153.45
02	Administration générale	191'832.91	32'117.80	207'195.00	31'940.00	201'055.60	31'121.55
02.300.0	Jetons commission de naturalisation	330.00		330.00			
02.301.0	Traitement du personnel administratif	103'396.80		106'550.00		105'418.30	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	16'021.25		16'405.00		16'035.05	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	12'860.55		15'900.00		12'781.20	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	2'727.10		3'500.00		2'710.40	
02.306.0	Allocations familiales employés	9'040.00		10'260.00		8'845.00	
02.309.0	Frais perfectionnement employé(es)	274.40		500.00		6.30	
02.310.0	Fournitures de bureau, publications, annonces	4'302.75		5'500.00		5'296.90	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau			2'000.00		2'653.90	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
02.315.0	Entret.machines, mobilier bur.inform.	8'235.71		7'000.00		7'870.60	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	6'554.90		10'000.00		9'258.75	
02.317.1	Dédom. + frais naturalisation	18.80		50.00			
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	6'456.20		6'500.00		7'242.80	
02.318.1	Frais adm. (ports, tél.) recensement	4'716.40		5'500.00		6'376.90	
02.318.3	Prestations de tiers (CI + passeports)	1'522.80		1'200.00		713.20	
02.319.0	Cotisations aux associations	13'375.25		14'000.00		13'846.30	
02.431.0	Emoluments administratifs		2'569.00		4'000.00		2'407.00
02.431.1	Passeports et cartes d'identités		2'345.00		2'000.00		1'120.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		5'081.60		1'000.00		5'350.05
02.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		6'436.35		6'630.00		6'652.15
02.436.2	Retenues LPP		6'426.60		7'850.00		6'390.60
02.436.3	Remboursements AFC		9'040.00		10'260.00		8'845.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2		219.25		200.00		446.75
1	Ordre public		46'304.78		31'563.35		55'835.35
					31'000.00		43'291.15
							31'381.30
10	Protection juridique		15'350.70		0.00		12'501.00
					0.00		8'636.40
							0.00
10.352.0	Part. frais tutelle + état civil autre com.	15'350.70		12'501.00		8'636.40	
14	Police du feu		28'973.03		31'563.35		40'900.00
					31'000.00		33'468.55
							31'381.30
14.300.0	Jetons et frais de la commission			100.00			
14.317.0	Dédommagements (déplacements, etc)	60.00		500.00		339.10	
14.318.0	Frais d'interventions	202.50		300.00		907.50	
14.352.0	Participation au centre de renfort	132.55		1'000.00		449.35	
14.352.2	CSPI Glâne-Nord	28'577.98		39'000.00		31'772.60	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeurs-pompiers		31'433.35		31'000.00		30'981.30
14.436.1	Remboursement frais intervention						400.00
14.437.0	Amendes		130.00				
16	Protection civile		1'550.65		1'922.25		0.00
					0.00		1'646.90
							0.00
16.317.0	Vacations			200.00		15.00	
16.351.0	Participation à la réforme PC Fribourgeoise	1'365.30		1'566.25		1'463.10	
16.352.0	Participation à la PC intercommunale	185.35		156.00		168.80	
17	Protection de la population		430.40		512.10		0.00
					0.00		-460.70
							0.00
17.317.0	Dédommagements (dépl., représent.)			100.00			
17.351.0	Protection de la population ORCOC	430.40		412.10		-460.70	

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Enseignement et formation	949'478.55	112'427.70	972'018.85	112'830.00	967'804.50	115'475.40
20	Ecole enfantine	60'125.50	0.00	62'735.50	0.00	62'063.10	0.00
20.351.0	Part. aux dép. cant. École enfantine	60'125.50		62'735.50		62'063.10	
21	Cycle scolaire obligatoire	652'089.35	106'711.80	663'638.45	107'850.00	670'285.45	110'783.05
21.310.0	Achat de fournitures scolaires + camp de ski	38'790.05		34'706.00		36'181.90	
21.317.0	Dédommagements, déplacements	172.40		300.00		295.60	
21.318..0	Transports scolaires			11'000.00		17'304.85	
21.351.0	Part. aux dép. cant. école primaire	242'256.45		253'005.00		250'637.60	
21.352.1	Participation à l'école secondaire	244'214.30		237'168.50		235'473.50	
21.352.3	Part. amortissement Bicubic	12'053.80		12'053.80		12'053.80	
21.366.0	Participation à la patinoire de la Glâne	7'890.55		7'555.15		7'555.15	
219	Accueil extra scolaire	106'711.80	106'711.80	107'850.00	107'850.00	110'783.05	110'783.05
219.301.0	Salaires	63'702.80		65'000.00		65'230.30	
219.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS/AC/AFC	9'757.75		10'100.00		9'690.35	
219.304.0	Cotisations aux ass. sociales LPP	5'912.40		7'400.00		5'173.20	
219.305.0	Cotisations aux ass. maladie et accidents	3'160.20		2'100.00		3'346.20	
219.309.0	Frais de formation du personnel	3'832.00		4'000.00		3'759.80	
219.310.0	Fournitures de bureau, frais port et frais adm.	2'571.85		2'000.00		2'582.45	
219.311.0	Activités / animations	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
219.311.1	Repas	12'464.30		12'000.00		14'703.80	
219.311.11	Déjeuners et goûters	2'000.00		2'000.00		2'100.00	
219.311.2	Achat de matériel de jeux et bricolage			100.00		70.00	
219.314.0	AES, Produits d'entretien			50.00		6.90	
219.317.0	Dédommagements / déplacements	2'210.50		2'000.00		1'589.40	
219.318.0	Téléphone, Internet					365.60	
219.319.1	Cotisation aux associations	100.00		100.00		100.00	
219.382.0	Attribution à la réserve					1'065.05	
219.433.0	Participations des parents		82'339.40		70'000.00		100'061.25
219.433.1	Inscriptions AES		870.00		600.00		1'320.00
219.436.0	Remboursement de tiers		613.00				2'934.00
219.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS/AC/AFC		3'936.70		4'100.00		3'881.20
219.436.2	Retenues sociales s/salaires LPP		2'956.20		3'200.00		2'586.60
219.452.0	Participations reçues des communes		15'996.50		29'950.00		

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22	Ecoles spécialisées	139'413.25	0.00	144'554.90	0.00	141'602.35	0.00
22.351.01	Aides aux inst. spécialisées pers. handicapées et inadaptées.	110'618.00		113'825.35		111'641.75	
22.351.02	Mesures pédago-thérapeutiques prest.privés	5'398.85		5'514.55		5'701.55	
22.366.0	Contrib. cours spéc. (logopédie psychomotricité.)	23'396.40		25'215.00		24'259.05	
23	Formation professionnelle	8'350.85	0.00	9'700.00	0.00	10'311.90	0.00
23.351.0	Participation à l'office cantonal	7'550.85		7'700.00		7'511.90	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	800.00		2'000.00		2'800.00	
29	Administration scolaire	89'499.60	5'715.90	91'390.00	4'980.00	83'541.70	4'692.35
29.301.0	Traitement du personnel conciergerie	42'023.30		42'800.00		40'261.20	
29.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	5'803.35		6'600.00		6'000.15	
29.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	4'764.00		3'650.00		4'579.25	
29.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'869.65		2'530.00		1'990.45	
29.312.0	Electricité, eau, combustible EG	6'498.10		7'500.00		5'911.20	
29.312.1	Electricité, eau, combustible Nucalis	5'928.95		7'500.00		5'144.80	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments EG	6'284.95		4'500.00		4'983.05	
29.314.1	Frais d'entretien bâtiments Nucalis	4'760.75		3'000.00		2'629.90	
29.314.11	Frais annuels fixes entretien Nucalis	4'766.00		4'800.00		4'866.80	
29.314.2	Achat matériel conciergerie	1'134.80		2'500.00		1'970.30	
29.316.1	Pot commun écoles	300.00		500.00		150.00	
29.317.0	Dédommagements	356.40		500.00		373.20	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB EG	1'204.05		1'210.00		1'204.05	
29.318.1	Assurances bâtiments, mobilier, ECAB Nucalis	3'805.30		3'800.00		3'477.35	
29.436.0	Remboursements de tiers		1'071.35		500.00		
29.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		2'262.50		2'660.00		2'402.75
29.436.2	Retenues sociales s/salaire, LPP		2'382.05		1'820.00		2'289.60

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culte, culture et Loisirs	51'941.55	3'586.90	49'885.75	1'000.00	56'479.20	2'500.00
30	Culture	29'256.45	0.00	26'055.75	0.00	28'607.05	0.00
30.317.0	Dédommagements, déplacements	330.00		300.00		727.90	
30.351.0	Participation Conservatoire	18'681.85		15'443.00		14'451.90	
30.352.0	Participation Bicubic	1'097.60		1'020.75		1'020.75	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	5'493.00		5'500.00		8'564.50	
30.365.1	Participation à la bibliothèque "Aux mille et un livres"	3'304.00		3'292.00		3'292.00	
30.365.2	Subv. communale "Trait d'Union"	350.00		500.00		550.00	
34	Sport	15'754.65	3'086.90	16'130.00	500.00	20'669.80	0.00
34.315.0	Entretien terrains de sport	10'147.65		8'630.00		13'260.80	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	5'607.00		7'500.00		7'409.00	
34.436.0	Remboursements de tiers		3'086.90		500.00		
35	Autres loisirs	6'930.45	500.00	7'700.00	500.00	7'202.35	2'500.00
35.310.0	Frais administratifs Fritime	643.75		200.00		438.40	
35.311.0	Frais activités Fritime	2'397.20		2'500.00		2'048.85	
35.317.0	Vacations Fritime	932.10		1'000.00		1'062.60	
35.366.1	Animation du 3ème âge	2'957.40		4'000.00		3'652.50	
35.436.0	Remboursement de tiers Fritime		500.00		500.00		500.00
35.451.0	Subvention cantonale Fritime						2'000.00
4	Santé	297'128.00	1'817.80	314'624.25	5'000.00	310'144.00	7'726.35
40	Hôpitaux	19'889.50	0.00	21'540.25	0.00	20'251.85	0.00
40.317.0	Vacations	250.00		400.00		457.00	
40.351.0	Contribution aux coûts résiduels des soins	852.30		840.30		1'018.60	
40.352.1	Participation Transbill	12'125.95		11'178.85		11'585.15	
40.365.0	Participation Centre premiers secours Glâne	6'661.25		9'121.10		7'191.10	
41	Homes médicalisés	188'792.85	0.00	193'159.10	0.00	194'753.90	0.00
41.351.0	Particip. au Canton pour soins spéciaux	123'843.70		133'113.60		135'663.05	
41.352.0	Hébergement personnes âgées RSG	64'949.15		60'045.50		59'090.85	
44	Soins ambulatoires	84'542.30	0.00	89'924.90	0.00	81'868.60	0.00
44.352.2	Part. soins et aides familiales RSG	59'425.20		67'122.10		61'078.90	
44.352.3	Part. indemn. forfait. RSG	25'117.10		22'802.80		20'789.70	
46	Service médical des écoles	3'903.35	1'817.80	10'000.00	5'000.00	13'269.65	7'726.35
46.351.0	Service dentaire, visites médicales	3'903.35		10'000.00		13'269.65	
46.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		1'817.80		5'000.00		7'726.35

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Affaires sociales	325'962.90	9'998.35	368'595.45	11'000.00	336'263.00	11'575.40
50	AVS APG AI Assurance chômage	0.00	976.10	0.00	1'000.00	0.00	977.50
50.436.0	Remboursements de tiers		976.10		1'000.00		977.50
54	Protection de la jeunesse	53'734.65	7'662.95	80'330.50	10'000.00	52'438.80	10'597.90
54.317.0	Dédommagements, déplacements	1'038.40		1'000.00		630.20	
54.352.0	Participation communale déficit de l'AES	7'998.25		14'975.00			
54.365.0	Subvention pot commun ABMG	25'364.95		39'355.50		25'457.90	
54.365.1	Subvention accueil extra-familial de jour			2'000.00			
54.365.2	Subvention à l'école maternelle	13'160.00		15'000.00		19'980.00	
54.365.3	Subventions communales aux parents AES	6'173.05		8'000.00		6'370.70	
54.433.0	Part. des parents à l'école maternelle		7'662.95		10'000.00		10'597.90
55	Handicapés ou inadaptés	195'437.20	0.00	201'886.85	0.00	209'065.05	0.00
55.351.0	Part. institutions spécialisées	195'437.20		201'886.85		209'065.05	
58	Assistance	76'791.05	1'359.30	86'378.10	0.00	74'759.15	0.00
58.351.0	Part. aux frais cant. d'assistance	25'317.65		32'025.95		21'216.60	
58.351.1	Part. avances d'entretiens non récupérables	4'427.15		5'066.00		4'818.05	
58.351.4	Part. fonds cantonal de l'emploi	12'345.00		13'991.00		14'025.00	
58.351.5	Part. allocations familiales aux non actifs	6'225.25		5'835.15		5'339.50	
58.352.0	Part. aux frais assist. entente intercommunale	28'476.00		29'360.00		29'360.00	
58.365.0	Livraisons repas à domicile			100.00			
58.439.0	Produits extraordinaires		1'359.30				

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et communications	105'080.35	3'366.45	105'089.00	2'030.00	91'447.75	4'494.40
62	Routes communales et génie	70'059.35	3'366.45	61'594.00	2'030.00	44'891.75	4'494.40
62.301.0	Traitement du personnel édili-	18'483.80		20'200.00		14'571.90	
62.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	2'863.85		3'110.00		2'265.55	
62.304.0	Cotisations caisse de pré-	1'561.45		1'540.00		1'412.35	
62.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	853.75		1'200.00		687.00	
62.309.0	Fourniture vêtements sécurité	2'386.00		500.00		428.00	
62.311.0	Achat de véhicules, machines et matériel	10'541.20		1'000.00		1'631.75	
62.312.0	Electricité,(éclairage public)	7'425.80		8'000.00		4'962.65	
62.313.0	Achat de marchandises	1'392.95		2'200.00		2'832.15	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclair-	3'251.80		8'000.00		8'706.05	
62.314.1	Déblaiement, sablage et protect. hivernale	15'434.80		12'000.00		3'613.40	
62.315.0	Entretien des véhicules et machines, carburant	3'961.65		1'500.00		1'542.85	
62.317.0	Dédommagements	152.50		500.00		397.00	
62.318.0	Assurances véhicules	825.80		920.00		917.10	
62.319.0	Impôts sur les véhicules	924.00		924.00		924.00	
62.436.0	Remboursement de tiers		1'439.80				2'881.25
62.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		1'145.90		1'250.00		906.95
62.436.2	Retenues LPP		780.75		780.00		706.20
64	Chemins de fer fédéraux	4'988.00	0.00	5'054.00	0.00	5'216.00	0.00
64.351.0	Part. fonds fédéral infras. Ferroviaires	4'988.00		5'054.00		5'216.00	
65	Trafic régional, télésiège, téléski	30'033.00	0.00	38'441.00	0.00	41'340.00	0.00
65.318.0	Participation abonnements journaliers CFF	753.00		1'500.00		2'275.00	
65.351.0	Part. aux dépenses cant. Trafic régional	29'280.00		36'941.00		39'065.00	

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection et aménagement de l'environnement	508'484.34	492'043.35	486'137.05	459'273.05	527'208.42	487'008.52
70	Approvisionnement en eau	103'462.05	103'462.05	100'495.00	100'495.00	108'956.05	108'956.05
70.301.0	Salaires	5'918.05		5'500.00		8'700.85	
70.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	931.05		845.00		1'352.45	
70.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	953.00		735.00		1'235.35	
70.305.0	Cotisations assurances maladie - accidents	284.55		320.00		412.55	
70.312.1	Electricité, force motrice	12'468.18		14'000.00		13'648.02	
70.313.0	Achats de marchandises et compteurs	2'233.61		3'000.00		2'314.21	
70.314.0	Entretien et rénovation pompage + réservoir	3'525.20		6'000.00		3'386.53	
70.314.1	Entretien réseau d'eau communal	3'200.19		5'000.00		44'174.26	
70.314.2	Entretien captage (zone de protection)	424.07		500.00		425.26	
70.314.3	Entretien Hydrants	4'473.52		5'000.00		6'585.01	
70.317.0	Dédommagements (déplacements)	952.60		500.00		509.20	
70.317.1	Dédommagements la Folliaz	246.40		400.00		309.00	
70.318.0	Frais d'analyse et d'eau-La Folliaz	1'747.40		2'000.00		1'747.40	
70.318.01	Frais d'analyse d'eau					131.99	
70.318.1	Frais administratifs	90.00		500.00			
70.318.2	TVA REDIP	1'033.14				2'426.11	
70.352.0	Participation au GAGN	6'214.35		6'000.00		6'744.00	
70.380.0	Attribution à la réserve	53'914.29		45'342.55		10'154.96	
70.390.7	Imputation interne amortissement	4'852.45		4'852.45		4'698.90	
70.402.0	Taxes d'hydrants		44'722.75		44'500.00		43'866.95
70.434.0	Location des compteurs, abonnement fixe		21'800.00		21'500.00		22'583.35
70.435.0	Vente d'eau		29'702.50		29'000.00		29'654.00
70.435.1	Part. Villarimboud frais de pompage		6'387.45		5'000.00		7'053.10
70.436.0	Remboursement de tiers						4'628.00
70.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		372.85		280.00		541.50
70.436.2	Retenues LPP		476.50		215.00		617.70
70.490.0	Imputation interne des intérêts						11.45

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	Protection des eaux	168'493.75	168'493.75	174'235.00	174'235.00	174'909.27	174'909.27
711	STEP communale	112'125.55	112'125.55	106'860.00	106'860.00	109'856.55	109'856.55
711.301.0	Salaires	2'404.50		2'750.00		1'118.30	
711.303.0	Cotisations aux ass. sociales	740.25		430.00		350.85	
711.305.0	Coti. Ass. maladie - accidents	114.25		540.00		54.45	
711.312.0	Eau, énergie STAP	503.41		600.00		409.34	
711.314.0	Entretien et rénovation du réseau communal	7'012.78		5'000.00		11'135.59	
711.317.0	Dédommagements (déplacements)	126.40		300.00		15.00	
711.318.0	Frais administratifs			500.00			
711.318.1	Cadastre des eaux industrielles			2'000.00			
711.319.0	Taxe micropolluants	8'523.00		8'500.00		8'874.00	
711.352.0	Participation à la STEP	42'062.15		51'100.00		49'310.37	
711.380.0	Attribution à la réserve	38'758.81		23'260.00		26'708.65	
711.390.71	Imputation interne des amortissements	11'880.00		11'880.00		11'880.00	
711.434.0	Taxes d'exploitation		53'330.45		50'000.00		52'161.70
711.434.1	Taxe de base réseau		27'353.70		27'000.00		27'307.65
711.434.2	Taxe de base STEP		29'011.50		27'500.00		28'114.10
711.436.0	Part. taxe micropolluants		2'097.00		2'000.00		2'115.00
711.436.1	Retenues s/salaires AVS/AI/AC		149.65		175.00		69.60
711.436.2	Retenues LPP		183.25		185.00		88.50
712	STEP Intercantonale	56'368.20	56'368.20	67'375.00	67'375.00	65'052.72	65'052.72
712.300.0	Jetons et frais de la commission	290.00		300.00		300.00	
712.301.0	Salaires	10'092.35		11'000.00		11'229.45	
712.303.0	Cotisations aux ass. sociales	1'557.35		1'510.00		1'745.30	
712.304.0	Cotisations caisses prévoyance	1'517.45		1'345.00		1'677.85	
712.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	470.75		570.00		540.80	
712.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	9'240.65		7'000.00		10'218.30	
712.313.0	Achat chlorure	5'663.88		5'000.00		5'109.34	
712.314.0	Entretien et rénovation des installations	914.69		6'000.00		6'031.01	
712.314.1	Frais d'analyses	7'499.50		8'500.00		7'116.85	
712.315.0	Frais traitement boues + tracteur	11'731.36		16'800.00		10'902.51	
712.315.1	Traitement déchets dégrillage	2'010.83		1'500.00		817.77	
712.317.0	Dédom. (déplacements)	1'692.03		1'000.00		1'170.28	
712.317.1	Dédom. (déplacements) (CoPil					1'540.20	
712.318.0	Assurances (ECAB, RC)	3'687.35		3'800.00		3'690.20	
712.318.1	Téléphone			50.00			
712.318.2	Particip. étude STEP régionale			3'000.00		2'962.86	
712.436.0	Remboursement de tiers						369.80
712.436.1	Retenues sociales s/salaires		623.70		615.00		699.10
712.436.2	Retenues LPP		758.70		675.00		838.95
712.436.3	Part. déchetterie électricité/ chauffage		600.00		600.00		600.00
712.452.0	Particip. reçues des communes		54'385.80		65'485.00		62'544.87

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères	207'767.05	206'697.40	188'272.05	179'369.05	201'806.75	190'332.90
721	Déchetterie communale	61'932.55	60'862.90	57'503.00	48'600.00	62'005.25	50'531.40
721.317.0	Dédommagements	403.90		200.00		287.40	
721.318.0	Frais ramassage, déchet ménager	19'538.70		19'000.00		21'050.85	
721.318.1	Frais ramassage couches-culottes	800.00		1'200.00		1'800.00	
721.352.0	Part. déchetterie intercommunale	41'189.95		37'103.00		38'867.00	
721.434.0	Taxes d'utilisation		38'193.80		28'000.00		27'468.00
721.435.1	Ristourne taxes déchets (AIR-PRO)		21'949.10		20'500.00		22'813.40
721.435.2	Location remorque déchetterie		220.00		100.00		
721.437.0	Amendes		500.00				250.00

722	Déchetterie intercantonale	145'834.50	145'834.50	130'769.05	130'769.05	139'801.50	139'801.50
722.301.0	Salaires déchetterie	29'128.95		34'000.00		35'685.65	
722.303.0	Cotisations aux ass. sociales	1'633.70		2'100.00		3'838.30	
722.304.0	Cotisations caisses de prévoyance	419.50		455.00		406.00	
722.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	1'169.20		1'280.00		1'726.55	
722.310.0	Frais de gestion et administratifs	1'859.70		1'500.00		1'872.30	
722.311.0	Achat de machines et matériel			1'000.00		829.50	
722.312.0	Eau, énergie de la STEP	600.00		600.00		600.00	
722.315.0	Entretien installations et matériel	31'653.65		2'000.00		1'170.95	
722.317.0	Dédommagements	2'486.45		1'500.00		1'153.80	
722.318.0	Frais de ramassage, décharge	60'856.65		70'000.00		76'644.40	
722.390.0	Imputation interne des intérêts	763.20		1'070.55		610.55	
722.390.72	Imputation interne des amortissements déchetterie	15'263.50		15'263.50		15'263.50	
722.435.0	Recyclage ramassage		21'384.65		21'000.00		21'859.50
722.435.1	Dépôt de déchets (déchetterie)		40.00		100.00		420.00
722.436.1	Retenues sociales s/salaire		654.35		840.00		1'537.55
722.436.2	Retenues LPP		209.70		225.00		203.00
722.436.3	Remboursements de tiers		500.00				2'014.10
722.452.0	Participations des communes		123'045.80		108'604.05		113'767.35

74	Cimetière	4'431.65	3'328.30	3'215.00	1'927.00	12'957.90	2'238.75
74.301.0	Salaires	2'889.45		1'800.00		2'140.40	
74.303.0	Cotisations aux ass. sociales	353.60		280.00		339.40	
74.305.0	Cotisations ass. maladie accidents	88.00		110.00		87.55	
74.306.0	Cotisations caisses de prévoyance	172.25		125.00		206.50	
74.314.0	Frais d'entretien	872.15		800.00		10'098.45	
74.317.0	Vacations	56.20		100.00		85.60	
74.434.0	Taxes d'entrées personnes extérieur				750.00		
74.435.0	Frais et taxe d'ensevelissement		200.00		600.00		2'000.00
74.436.0	Travaux pour des tiers		2'900.00		400.00		
74.436.1	Retenues s/ salaire AVS-AI-AC		142.20		112.00		135.50
74.436.2	Retenues LPP		86.10		65.00		103.25

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
75	Correction des eaux, endiguements	2'833.95	55.25	4'240.00	117.00	1'962.35	92.45
75.301.0	Salaires	386.95		1'000.00		744.25	
75.303.0	Coti. Ass. Sociales	60.15		160.00		115.65	
75.305.0	Coti. Ass. Maladie et accident	18.40		60.00		36.25	
75.306.0	Coti. Caisse prévoyance	62.30		170.00		92.20	
75.314.0	Travaux de conservation des ouvrages	1'109.15		500.00			
75.317.0	Dédommagements, déplacements	447.00		500.00		224.00	
75.364.0	Entretien Riaud de Marnand			600.00			
75.364.1	Endiguement ruisseau des Roches			500.00			
75.364.2	Endiguement de la Broye	750.00		750.00		750.00	
75.436.1	Retenue sociales s/salaire AVS-AI		24.10		32.00		46.35
75.436.2	Retenues LPP		31.15		85.00		46.10
						710.60	0.00
76	Energie						
76.317.0	Dédommagements CAD					710.60	
78	Protection de la nature	1'200.00	200.00	1'130.00	130.00	1'281.00	281.00
78.314.0	Contrôle du feu bactérien	200.00		130.00		281.00	
78.365.0	Aide protection environnement	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
78.436.0	Remboursements de tiers		200.00		130.00		281.00
79	Aménagement du territoire	20'295.90	9'806.60	14'550.00	3'000.00	24'624.50	10'198.10
79.300.0	Jetons et frais de la commission	620.10		500.00			
79.313.0	Achat plaques rues et maisons			150.00		379.10	
79.317.0	Dédommagements, déplacements	2'096.00		2'500.00		2'515.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	5'022.80		10'000.00		20'348.20	
79.318.1	Permis de construire	270.00		500.00		389.55	
79.318.2	Emoluments administratifs (intercapi + RF)	11'687.00		300.00		392.65	
79.319.0	Cotisations Cité de l'Energie	600.00		600.00		600.00	
79.431.0	Autorisations de construire		3'496.60		3'000.00		10'198.10
79.461.0	Subvention cantonale		6'310.00				
8	Economie	2'890.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00	2'741.40	2'450.00
81	Forêts	2'890.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00	2'741.40	2'450.00
81.317.0	Dédommagements (déplacements)	440.00		300.00		291.40	
81.351.1	Part. à la corporation forêts Glâne Nord	2'450.00		2'450.00		2'450.00	
81.423.0	Fermage		49.00		49.00		49.00
81.480.81	Prélèvement s/réserve Lothar		2'401.00		2'401.00		2'401.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	743'976.18	2'608'120.15	452'360.95	2'404'300.50	753'421.46	2'673'279.10
90	Impôts	24'978.55	2'155'820.75	11'050.00	1'942'690.00	34'738.50	2'208'494.95
90.317.0	Dédommagements, déplacements	1'496.70		1'500.00		540.00	
90.318.0	Frais de rappels et poursuites	2'562.25		2'500.00		3'455.90	
90.318.1	Frais encaissement SCC/ impôt cant. véhicules	1'351.60		1'000.00		1'432.10	
90.319.0	Remboursement d'impôts			50.00		7.30	
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	13'818.95		2'000.00		23'851.30	
90.322.0	Intérêts rémunérateurs	5'135.70		3'500.00		4'957.55	
90.329.0	Escomptes d'impôts	613.35		500.00		494.35	
90.400.0	Impôts sur le revenu PP		1'260'000.00		1'335'000.00		1'335'000.00
90.400.1	Impôts sur la fortune PP		99'000.00		105'000.00		105'000.00
90.400.2	Impôts à la source		38'382.85		32'000.00		41'363.60
90.400.4	Impôts sur les prestations en capital		18'127.10		15'000.00		45'131.15
90.400.9	Impôts exercices précédents PP		261'980.60		5'000.00		202'665.85
90.401.0	Impôts sur le bénéfice PM		74'000.00		115'000.00		115'000.00
90.401.1	Impôts sur le capital PM		8'000.00		10'000.00		10'000.00
90.401.9	Impôts exercices précédents PM		-8'997.00		5'000.00		26'315.40
90.402.0	Contributions immobilières		195'603.95		185'000.00		185'357.95
90.403.0	Impôts sur les gains immobiliers et plus-values		43'221.85		20'000.00		54'516.70
90.404.0	Impôts sur les mutations		94'083.95		50'000.00		20'932.80
90.405.0	Impôts sur les successions et donations		8'377.90		4'000.00		
90.436.0	Remboursement frais de rappel et poursuites		1'125.05		500.00		2'133.30
90.436.2	Intérêts moratoires		2'039.75		1'000.00		1'713.75
90.436.3	Intérêts compensatoires		4'559.35		4'000.00		4'911.75
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		56'315.40		56'190.00		58'452.70
930	Péréquation financière	0.00	277'322.00	0.00	276'989.00	0.00	276'989.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		236'059.00		240'996.00		240'996.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		41'263.00		35'993.00		35'993.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
940	Gérance fortune et dettes	283'438.13	17'531.10	282'075.00	17'363.00	281'741.86	17'233.85
940.317.0	Budget, boucl. Planif. Financière, vacances			500.00		525.00	
940.318.0	Frais bancaires et Postfinance	3'006.53		2'200.00		3'216.56	
940.322.0	Intérêts des dettes	89'056.60		88'000.00		86'613.85	
940.330.0	Amortissements obligatoires	191'375.00		191'375.00		191'375.00	
940.390.70	Imputation interne eau potable					11.45	
940.420.0	Intérêts des capitaux		35.45		100.00		44.40
940.490.70	Imputation interne des amortissements/eau		4'852.45		4'852.45		4'698.90
940.490.71	Imputation interne des amortissements/STEP		11'880.00		11'800.00		11'880.00
940.490.72	Imputation interne des intérêts déchetterie		763.20		610.55		610.55
942	Immeubles	133'514.25	142'182.80	127'240.00	151'995.00	118'278.85	155'297.80
942.301.1	Traitement du personnel de conciergerie	29'822.85		33'500.00		30'412.90	
942.303.0	Cotisations aux ass. sociales	4'282.95		5'160.00		4'686.55	
942.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	2'878.15		2'220.00		2'892.70	
942.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'266.55		1'980.00		1'336.25	
942.311.1	Achat café Halle	1'551.30		1'500.00		1'377.70	
942.312.1	Eau, énergie, combustible Halle	18'989.15		20'000.00		15'640.70	
942.312.3	Eau, énergie, combustible EF	6'578.00		6'500.00		6'214.85	
942.312.4	Eau, énergie, Cabane	385.00		500.00		949.00	
942.312.5	Taxe STEP, terrains non construits	2'063.45		1'900.00		2'057.70	
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments/Croix-Blanche	3'943.70		14'000.00		12'900.20	
942.314.1	Entretien Halle polyvalente	23'264.25		20'000.00		19'977.70	
942.314.11	Entretien extérieur Halle	1'266.40		500.00		711.75	
942.314.2	Entretien/réparation Buvette FC			200.00			
942.314.3	Entretien et réparation EF	25'381.55		5'500.00		6'364.00	
942.314.4	Entretien Cabane forestière	3'104.55		2'500.00		1'013.25	
942.314.5	Entretien/réparation Stand tir			2'200.00		3'311.60	
942.317.0	Dédommagements Croix-Blanche	8.40		100.00		15.00	
942.317.1	Dédommagements bâtiments	346.80		500.00		200.80	



		Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.317.2	Dédommagements Buvette FC			100.00			
942.317.3	Dédommagements EF	225.00		100.00			
942.317.4	Dédommagements Cabane			100.00			
942.317.5	Dédommagement stand tir					60.00	
942.318.0	Assurances diverses, ECAB, RC, Croix-Blanche	2'052.20		2'000.00		2'052.20	
942.318.1	Assurances ECAB, RC Halle	3'248.75		3'300.00		3'248.75	
942.318.2	Assurance Buvette FC	992.60		1'000.00		992.60	
942.318.3	Assurances ECAB, RC EF	786.00		790.00		786.00	
942.318.4	Assurance Cabane forestière	485.50		490.00		485.50	
942.318.5	Assurance Stand de tir	591.15		600.00		591.15	
942.423.0	Loyer Croix-Blanche		30'000.00		30'000.00		30'000.00
942.423.1	Loyer Halle polyvalente		8'433.75		9'000.00		7'623.75
942.423.3	Loyer Ecole des filles		9'300.00		15'000.00		15'000.00
942.423.35	Loyer (Cococinel)		7'200.00		7'200.00		7'200.00
942.423.4	Loyers Cabane forestière		7'690.00		7'000.00		8'720.00
942.423.5	Loyers Parchets communaux		1'915.55		1'915.00		1'915.00
942.423.6	Loyer pot commun		68'963.60		75'000.00		78'170.80
942.435.1	Vente de cafés à la Halle		1'410.00		1'500.00		1'157.00
942.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		3'922.95		2'000.00		2'188.30
942.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS-AI-AC		1'904.15		2'080.00		1'876.15
942.436.2	Retenues LPP		1'442.80		1'300.00		1'446.30
99	Autres postes	302'045.25	15'263.50	31'995.95	15'263.50	318'662.25	15'263.50
99.332.0	Amortissements supplémentaires	302'045.25		31'995.95		318'662.25	
99.490.72	Imputation interne amortissement déchetterie		15'263.50		15'263.50		15'263.50
Total		3'272'485.91	3'299'517.60	3'068'771.65	3'063'223.55	3'342'562.63	3'369'165.47
Excédent			27'031.69	5'548.10			26'602.84

INVESTISSEMENTS 2018

		Budget 2018		Comptes 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	Transports et communications	325'225.65		150.00	
62.501.0	Aménagement routes, trottoirs, places de parc	75'225.65			
62.501.9	Aménagement route de Villarimboud	250'000.00		150.00	
7	Protection et aménagement environnement	363'000.00	283'000.00	330'997.01	197'324.15
70.610.0	Taxes raccordement eau potable		60'000.00		
71.501.9	Aménagement bassin de rétention	100'000.00		84'623.96	
71.610.0	Taxes raccordement au réseau		62'000.00		10'500.00
71.611.0	Participation de tiers		10'000.00		10'000.00
72.501.0	Eclairage déchetterie	46'000.00		26'980.25	
75.501.4	Aménagement Ruisseau Le Bret	187'000.00		203'046.30	
75.660.0	Subventions fédérales				57'960.00
75.661.0	Subventions cantonales		130'000.00		118'864.15
78.501.0	Assainissement décharge du Caramoulet	30'000.00		16'326.50	
78.660.0	Subventions fédérales		12'000.00		
78.661.0	Subventions cantonales		9'000.00		
	Total	688'225.65	283'000.00	331'127.01	197'324.15
	Excédent	405'225.65		133'802.86	

* * * * *

Crédit complémentaire

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale (voir PV p. 10), le crédit voté pour les travaux d'aménagement du ruisseau Le Brêt a été dépassé de fr. 125'000.-. Dépassement justifié par l'aménagement d'un talus en terre et béton armé, le renforcement des semelles et les honoraires d'ingénieur supplémentaires.

Ce montant est soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

* * * * *



BILANS COMPARES

Comptes 2017

Comptes 2018

		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
1	Actifs	7'148'352.81		7'072'542.82	
10	Bilan	423'320.56		547'324.39	
100	Patrimoine financier	1'320.90		1'287.85	
100.00	Caisse	1'020.90		1'287.85	
100.72	Caisse déchetterie	300.00			
101	Caisse	392'734.71		525'974.54	
101.00	Post finance	392'734.71		525'974.54	
101.03	Versements SBVR non identifiés				
102	Banque	29'264.95		20'062.00	
102.09	BCF	29'264.95		20'062.00	
111	Débiteurs	22'698.14		102'651.39	
111.00	Compte-courant Etat	22'698.14		102'651.39	
112	Impôts	8'688'927.30		9'905'791.65	
112.10	Décompte impôts 2010	954'306.80		953'527.40	
112.11	Décompte impôts 2011	919'873.25		917'399.20	
112.12	Décompte impôts 2012	924'062.75		921'194.05	
112.13	Décompte impôts 2013	970'573.95		967'236.50	
112.14	Décompte impôts 2014	975'428.25		969'696.35	
112.15	Décompte impôts 2015	1'094'027.25		1'086'501.75	
112.16	Décompte impôts 2016	1'089'071.35		1'220'313.60	
112.17	Décompte impôts 2017			1'108'046.00	
112.18	Décompte impôts 2018			272.80	
112.28	Décompte impôts 2008	868'834.50		868'834.50	
112.29	Décompte impôts 2009	892'749.20		892'769.50	
113	Dédommagements à recevoir	- 8'108'497.28		-9'226'002.13	
113.08	Acompte impôts 2008	-868'834.50		-868'834.50	
113.09	Acompte impôts 2009	- 889'608.25		- 889'608.25	
113.10	Acompte impôts 2010	- 951'369.75		- 951'369.75	
113.11	Acompte impôts 2011	- 912'613.90		- 912'613.90	
113.12	Acompte impôts 2012	-917'181.80		-917'181.80	
113.13	Acompte impôts 2013	- 947'754.45		-947'889.00	
113.14	Acompte impôts 2014	- 954'323.25		-954'458.70	
113.15	Acompte impôts 2015	- 1'066'956.80		-1'067'554.85	
113.16	Acompte impôts 2016	- 899'749.75		-1'092'498.75	
113.17	Acompte impôts 2017	299'895.17		-938'591.28	
113.18	Acompte impôts 2018			314'598.65	
115	Autres débiteurs	266'627.20		213'796.05	
115.00	Débiteurs	266'627.20		213'796.05	
115.01	Impôt anticipé				

		Comptes 2017		Comptes 2018	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
120	Titres et placements	50'244.25		50'269.35	
120.00	BCF, épargne	27'310.45		27'324.10	
120.70	BCF, réserve d'eau	22'933.80		22'945.25	
121	Actions et parts sociales	19'960.00		19'960.00	
121.72	Capital-actions SAIDEF, Châtillon	19'960.00		19'960.60	
123	Immeubles	1.00		1.00	
123.00	Immeubles	1.00		1.00	
139	Transitoires	185'612.71		235'526.58	
139.00	Compte transitoire impôts	90'751.55		156'876.90	
139.10	Actifs transitoires	94'861.16		78'649.68	
140	Patrimoine administratif	91'986.65		103'703.40	
140.00	Terrains zone utilité publique	30'000.00		30'000.00	
140.34	Place de sport	1.00		1.00	
140.72	Déchetterie	61'985.65		73'702.40	
141	Patrimoine administratif	301'440.35		248'775.01	
141.00	Routes et génie civil	100'211.40		1.00	
141.01	Service des eaux	4'699.90		1.00	
141.20	Epuration des eaux	196'529.05		248'773.01	
143	Bâtiments	5'115'488.98		4'870'743.13	
143.00	Bâtiments scolaires	139'669.00		116'419.00	
143.01	Ecole Nualis	3'795'200.33		3'667'700.33	
143.02	Halle	105'701.95		101'201.95	
143.03	Ecole des filles	1.00		1.00	
143.10	Plan cadastral	48'989.70		1.00	
143.15	Stand de tir et installations	597'292.05		579'307.05	
143.16	Café-restaurant Croix-Blanche	6'058.15		1.00	
143.17	Cabane forestière	1.00		1.00	
143.34	Buvette FC	422'575.80		406'110.80	
145	Forêts	1.00		1.00	
145.00	Forêts	1.00		1.00	

		Comptes 2017		Comptes 2018	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
146	Mobilier, machines, véhicules	29'806.05		1.00	
146.00	Mobilier, machines, véhicules	29'806.05		1.00	
149	Autres biens	60'735.90		1.00	
149.00	Autres biens	60'735.90		1.00	
2	Passifs		7'148'352.81		7'045'939.98
200	Engagements courants		221'782.54		208'402.05
200.00	Créanciers		117'159.49		61'654.75
200.01	Passifs transitoires, fonctionnement		93'154.45		145'322.95
200.02	Passifs transitoires, investissements		10'000.00		
200.06	Créanciers salaires		1'468.60		1'424.35
209	Autres engagements		4'660.00		4'870.00
209.01	Dépôts clés bâtiments		4'660.00		4'870.00
220	Dettes à long terme		5'129'920.00		4'985'150.00
220.06	Emprunt Post finance Croix-Blanche		492'800.00		476'000.00
220.07	Emprunt Post finance Nucalis		3'360'000.00		3'300'000.00
220.08	Emprunt BCF Nucalis		650'000.00		650'000.00
220.08	Emprunt BCF Stand de tir		527'120.00		509'150.00
220.09	Emprunt bureau Siviriez		100'000.00		50'000.00
240	Comptes de fonctionnement		70'000.00		90'000.00
240.01	Provision pour pertes sur débiteurs		70'000.00		90'000.00
280	Réserves		408'860.14		444'387.80
280.00	Réserves obligatoires abris PC		43'989.25		43'989.25
280.30	Réserve AES				1'065.05
280.62	Réserve routes		13'000.00		13'000.00
280.70	Réserve eau		192'076.28		202'231.24
280.71	Réserve EU, maintien de la valeur		129'666.91		156'375.56
280.81	Réserve reboisement Lothar		30'127.70		27'726.70
290	Capital		1'313'130.13		1'313'130.13
290.00	Fortune nette		1'313'130.13		1'313'130.13
	<i>Total</i>	7'148'352.81	7'148'352.81	7'072'542.82	7'045'939.98
	<i>Excédent</i>			26'602.84	

A APPROUVER**Règlement relatif à la participation communale
aux coûts des traitements dentaires scolaires****L'assemblée communale****Vu :**

Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF140.11);

Vu la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);

Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1) ;

Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

Edicte :**Article premier - But et champ d'application**

1 Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires des enfants et des jeunes, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

2 Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (assurances, etc.).

Article 2 - Aide financière de la commune

1 L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire (ci-après : le Service) ou par un ou une médecin dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

2 La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles;
- b) les soins dentaires.

Article 3 - Contrôles et soins dentaires

Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».

Article 4 - Voies de droit

¹ Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

² Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 5 - Abrogation des dispositions antérieures

Les règlements antérieurs relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que les éventuelles autres dispositions antérieures au présent règlement sont abrogés.

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Annexe

au règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Barème de réduction

Nbre d'enf.	jusqu'à *	40'000.-	45'000.-	50'000.-	55'000.-	60'000.-	65'000.-	70'000.-	75'000.-	80'000.-	Plus de 80'000.-
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et +							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Zone hachurée = 100 % à charge des parents

* revenu imposable

Catégorie

4 = 20 % à charge des parents
 3 = 40 %
 2 = 60 %
 1 = 80 %

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

Du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, le Conseil communal de Châtonnaye :

NOVEMBRE

A participé à l'assemblée de la RGV, de l'ACF, de l'ABMG, du CSPI, du RSG et de l'Entente sociale et à la visite de la station OFCOM et de la nouvelle école de Villaz-st-Pierre.

A pris connaissance du programme FRI-TIME 2019 qui proposera activités.

DECEMBRE

A participé aux assemblées du CO de la Glâne, du Bicubic, de l'AsCoGlâne, de la Corporation forestière FARZIN, du GAGN, des Ambulances du Sud.
--

A rendu visite aux aînés pour leur remettre le traditionnel cadeau de fin d'année.
--

A attribué pour fr. 1'000.- de dons à des associations glânoises et fribourgeoises.

A nommé M. Jean-François Joye, responsable de la déchetterie.

JANVIER

A participé à l'assemblée de l'Endiguement de la Broye, de la SAIDEF, de Forêt Fribourg.
--

A reçu 27 invités au souper annuel 2018.
--

A rendu visite au camp de ski des écoles.

FEVRIER

A participé à l'assemblée de l'AsCoGlâne.

A assisté à une séance d'information sur la nouvelle piscine (centre aquatique) du CO de la Glâne.
--

A demandé l'installation d'une glissière de sécurité à la Route de Payerne.

MARS

A reçu l'assemblée de l'Association des Secrétaires et Caissiers communaux de la Glâne.

A participé à l'assemblée du CSPI Glâne.
--

A visité le Parlement à Berne sur l'invitation de M. Pierre-André Page et l'en remercie.
--

AVRIL

A participé à l'assemblée de la Fédération cantonale de FriTime, du Comité de l'école maternelle Cococinel, du RSG, du GAGN, de la Corporation Glâne-FARZIN.
--

A pris note de l'abandon provisoire du CAD.

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES PAR LE CANTON

03.04.19	Permis délivré pour la construction d'un mur de soutènement, à Mme Sandra Perrotti, à l'impasse du Pré de la Forge 9
----------	--

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES PAR LA COMMUNE

07.11.18	Permis délivré pour la construction d'une annexe au garage et d'un local pour deux-roues, à M et Mme Laurent et Laetitia Knöpfli, à l'impasse des Chaffeirus 10
20.02.19	Permis délivré pour le remplacement du mur de soutènement existant en enrochement, à M. Marcel Kallen, à l'impasse des Cerisiers 3
10.04.19	Permis délivré pour l'aménagement d'une pergola ouverte, à M. Norbert Carrel, à l'Impasse des Chaffeirus 7
10.04.19	Permis délivré pour l'aménagement d'un mur coupe-feu, isolation des combles et création d'une ouverture, à M et Mme Michaël et Sandrine Gaberell, au chemin des Forches 4

* * * * *

Contrôle des habitants

Statistiques 2018 : 87 arrivées - 7 naissances - 2 mariages - 6 décès - 55 départs.

852 habitants au 31.12.2018

A agender

Toi aussi deviens sapeur pompier

Recrutement du Corps des sapeurs-pompiers

**Séance d'information le
Mercredi 20 novembre 2019 à 20h00**

à la salle communale de Lussy

RESEAU D'EAU

Information sur la qualité de l'eau du réseau

Conformément à l'art. 275 d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1er mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée. Il doit le faire au moins une fois par année de manière exhaustive.

Résultats des prélèvements du 06.11.2018 effectués aux captages de Macconnens avant et après traitement UV, à la source de Bolossa avant et après traitement UV, aux fromagerie de Châtonnaye et de Villarimboud :

Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Dureté totale :

La dureté totale de l'eau se situe à °fH $36,4 \pm 1.4$. Cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est de $31 \text{ mg/l} \pm 1$ (tolérance à 40 mg/l).

Provenance de l'eau :

100 % eau de source.

Traitement de l'eau :

L'eau provenant des sources de Macconnens et de Bolossa sur la commune de Villarimboud subit un traitement aux UV.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale à la Route de Romont 8, par téléphone au 026/658.12.37 ou à commune@chatonnaye.ch

Le Conseil communal



Attention, un robinet qui fuit à raison d'une goutte par seconde gaspille 18 litres d'eau par jour soit 6'570 litres par année.

Installation d'entreposage de substances polluantes

Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

Un contrôle tous les dix ans est obligatoire :

- > si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.
- > si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (A_U). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

Un contrôle tous les dix ans est recommandé :

- > si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacées (secteur üB).
- > si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur A_U.

Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse www.citec-suisse.ch.

En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.

Renseignements

Administration communale
Tél. 026/658.12.37
commune@chatonnaye.ch

Service de l'environnement SEn
Tél. 026/305.37.60
sen@fr.ch

Le programme bâtiments Fribourg

Assainissez votre maison et économisez de l'énergie et de l'argent !

Le programme bâtiments Fribourg encourage les travaux d'isolation et d'assainissement et favorise l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Marche à suivre en 6 étapes :

1. Réaliser un audit énergétique (CECB®)
2. Demander des offres
3. Faire la demande de subvention uniquement par internet
4. Attendre la décision d'octroi
5. Procéder aux travaux
6. Annoncer la fin des travaux.

Pour plus d'informations :

- administration communale 026/658.12.37
- www.fr.ch/sde/subventions 026/305.28.41
- www.pronovo.ch 041/848.014.014
- www.cecb.ch 061/205.25.60
- www.minergie.ch 026/309.20.92

NOUVEAU ! Dès le mois de juin, toutes les demandes de permis de construire, ordinaire ou de minime importance, devront être remises sous forme informatique avec le programme FRIAC. Plus d'informations vous seront communiquées dans un prochain bulletin ou sont disponibles sur le site de l'Etat de Fribourg.

* * * * *

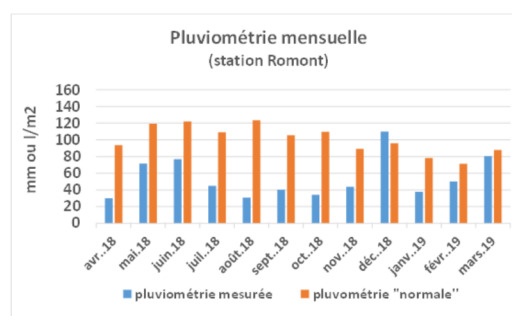
ECONOMISONS L'EAU !!!!

Les douze derniers mois ont été marqués par une sécheresse persistante. Durant cette période, le total des précipitations mesurées à la station Romont de Météosuisse a été de 650 mm seulement (un mm est égal à un litre par mètre carré), alors qu'en période «normale» on mesure 1200 mm par an.

Ce manque de pluie n'a pas permis la réalimentation des nappes d'eaux souterraines qui alimentent nos sources lesquelles ont actuellement un débit très faible.

A moins d'un printemps très pluvieux, il y a peu de chance que leur débit augmente beaucoup.

Conscient que l'approvisionnement en eau ne pourra vraisemblablement pas être assuré par nos propres ressources, le conseil communal demande à la population de Châtonnaye de se montrer économe dans l'utilisation de l'eau potable et d'opter pour un comportement responsable permettant de limiter la consommation.





2 cartes journalières CFF sont à disposition, **au bureau communal de Middes** au prix de fr. 40.-/pce pour les habitants de la commune et fr. 45.- pour les gens de l'extérieur.

Réservations : Tél. 026/658.11.73 ou cartes.cff@middes.ch

* * * * *

DECHETS AU BORD DES ROUTES

Il faut savoir que les déchets ou les liquides qui tombent dans le caniveau ou la grille de route finissent généralement directement dans la rivière la plus proche, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes.

Pour rappeler à tous qu'il ne faut pas se débarrasser de déchets ou de liquides sur les chaussées et les places, **des plaquettes informatives** seront posées à proximité des grilles d'eau de pluie.

Une étude a montré qu'un seul mégot contient suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement 96 heures. Il existe également des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatique dans les produits suivants :

- l'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses;
- les produits de nettoyage utilisés par exemple pour laver sa voiture ou son vélo;
- les produits phytosanitaires;
- les peintures ;
- le ciment employé pour les petits ou grands travaux;
- le petit-lait.



Nous vous informons que le Service cantonal de l'Environnement a édité deux notices d'information pour rappeler les bons gestes à adopter afin de profiter de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs. (entretien des alentours de sa maison; exploitation de sa piscine).

DECHETTERIE

La Commission de la déchetterie intercommunale s'est réunie le 10 avril dernier et ses membres tiennent à remercier la population pour sa discipline dans le tri des déchets. Les entreprises de recyclages sont effectivement satisfaites des bennes que nous livrons.

LES PLASTIQUES

Le tri des plastiques reste compliqué car la plupart ne sont pas recyclables. Le centre de recyclage nous a transmis ses dernières exigences et la Commission demande à chacun d'être attentif aux règles suivantes :

Le conteneur à PET reçoit **uniquement les bouteilles en PET ayant contenu des boissons**. Les bouteilles d'huile, vinaigre et sauce à salade sont en PET mais ne peuvent pas être recyclées car les résidus d'huile et de vinaigre entraîne des complications lors du processus de lavage et de traitement du matériau.



La benne à plastiques reçoit **uniquement les gros plastiques durs** tels que flaconnage, gros jouets ou gros objets : arrosoir, bassine, bidon vide, mobilier de jardin.



TOUS les plastiques tels que sacs et sachets, les mélanges de matières (papier plastifié, caoutchouc), les barquettes, les gobelets de yogourts, les bouteilles d'huile et vinaigre, tous les emballages ayant été en contact avec des denrées alimentaires doivent impérativement être jetés dans **les sacs poubelles taxés**.



DECHETS PERDUS

Les personnes qui amènent leurs déchets sur des remorques sont priées de les recouvrir d'une bâche ou de les attacher. Nous avons remarqué que les jours d'ouverture de la déchetterie des déchets sont perdus le long des routes communales et spécialement le long du chemin de la Chaussy.

La commission de la déchetterie et les employés de la déchetterie vous remercient d'être attentifs à ces recommandations.


ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Petit guide du savoir-vivre en forêt

En forêt, le respect s'impose

Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt.

Sans prise de bec et sans prise de tête!

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportifs, botanistes ou chasseurs d'images, chercheurs de champignons ou enseignants : les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Le petit guide est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch. Vous pouvez également le trouver à votre administration communale. Pour plus d'infos sur la forêt : www.foretsuisse.ch



Les uns les autres nous nous respecterons.



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.



Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.

Horaires d'ouverture :

Mardi 18h00 - 19h30

Mercredi 13h00 - 14h00

Samedi 9h30 - 11h00

Horaire modifié

lors des vacances scolaires et du camp de ski des écoles
à consulter à l'entrée ou sur le site de la commune



Tarifs/an

Enfant / Etudiant 5.00

Adulte 5.00

Famille 25.00

Aux mille et un livres

Bibliothèque intercommunale
Ancien bâtiment scolaire
Route de Romont 4
1553 Châtonnaye

Contact : biblio@gmail.com



Un trésor à Châtonnaye, Le saviez-vous ?

On raconte que Châtonnaye avait, il y a de nombreuses années, une banque au centre du village. Anecdote ou réalité ?

La maison de la famille Encarnacao (Cudré-Mauroux) n'a pas toujours été une habitation. Dans les archives de l'assurance cantonale, on apprend qu'en 1854, la maison située au Clos Piquet, aujourd'hui à la route de Fribourg 10, était une fromagerie et appartenait à ses sociétaires. C'est dans le registre de 1864 qu'une habitation est mentionnée pour la première fois. En 1919, son nouveau propriétaire, Paul Débieux, reconstruit l'habitation, la cave voutée faisant toujours office de laiterie. La maison change de propriétaires. Louis puis Anne-Marie Currat installeront le chauffage central dans les années 1945. La famille Cudré-Mauroux en devient propriétaire en 1971. Après Maurice Cudré-Mauroux, c'est sa fille, Sabrina et son époux, Laurent Encarnacao (Cudré-Mauroux) qui reprennent la maison en 2014. Lors de la rénovation de l'habitation en 2015, une découverte surprenante est faite.



Un trésor se cachait dans le mur de leur maison depuis de nombreuses années. Une boîte en métal avait été installée à l'abri des regards et servait de coffre-fort. Ont-ils trouvé le trésor de l'ancienne fromagerie ou des anciens propriétaires ? Heureux de faire cette découverte, Sabrina et Laurent pensaient avoir trouvé le trésor de Châtonnaye. C'en était un pour l'histoire du village mais malheureusement la coffre était vide. Les registres de l'ECAB ne mentionnent aucune banque ou caisse d'épargne et de prêts au Clos Piquet. Peut-être aurons-nous un jour plus d'information sur ce coffre. En attendant, nous espérons avoir peut-être un jour une banque ou un simple bancomat au centre du village.



Le Trait d'Union lance un Avis de Recherche

Le Trait d'Union est à la recherche de documents, photographies, témoignages sur l'histoire du village. Avez-vous de l'artisanat fribourgeois, des papiers découpés, des dessins, peintures, photographies anciennes du village ou des documents qui nous permettraient de conserver des souvenirs sur son histoire et de les faire connaître aux villageois lors d'une prochaine exposition ? Nous serions reconnaissants pour votre aide et heureux de vous présenter ce que nous avons déjà pu découvrir (contact : Philippe Bertone, Tel : 079 425 08 65 ou traitdunionfribourg@gmail.com)

Terrasses de l'été

Chers Villageois,



Cette année, le Trait d'Union organise à nouveau les fameuses terrasses de l'été de Châtonnaye. Préparez vos agendas et n'hésitez pas à vous inscrire pour accueillir vos voisins, amis ou villageois sur votre terrasse, balcon, trottoir un des **vendredis de juillet et août entre 18H00 et 20H30**. Les terrasses s'organisent dans le style des repas canadiens. Les visiteurs apportent leurs boissons afin d'éviter la mise en « faillite » de l'hôte du jour. Celui-ci peut, s'il le désire, offrir quelques petits salés ou amuses bouches.

Inscrivez-vous sans plus attendre !

(Tel/SMS à Philippe Bertone 079 425 08 65 ou traitudunionfribourg@gmail.com)

Rencontre du Printemps autour des trésors en bois sculpté

Le Trait d'Union organise le **18 mai prochain à 10H à l'école primaire** du village une rencontre autour de la sculpture sur bois et met cette année à l'honneur l'artisanat du sculpteur, originaire de Châtonnaye, **Raymond Page**. *(photo)*



L'association souhaite vous inviter à venir découvrir une petite exposition autour de la sculpture sur bois. A cette occasion, une courte présentation sera faite par **Claude Dekumbis**, sculpteur et membre du comité du musée de la cuillère en bois de Pringy (Gruyère). Nous apprendrons à découvrir la cuillère en bois, emblème d'un savoir-faire régional et joyaux d'art populaire faisant partie intégrante du patrimoine culturel fribourgeois.

Représentant la nouvelle génération de sculpteur, **Gael Lavoirel** exposera également quelques pièces de ses sculptures animalières.



N'oubliez pas de prendre avec vous votre cuillère en bois pour déguster la soupe qui sera offert par le Trait d'Unions lors de l'apéritif. Pour les enfants, la fameuse pêche miraculeuse sera organisée.

Nous vous invitons à venir nombreux !

Le Trait d'Union



Départs de la SGC

Nous remercions chaleureusement **Sandrine Uldry**, monitrice du groupe « gym enfantine » et son aide- monitrice **Nathalie Bonnefoy**, ainsi que **Claudine Le Borgne**, fidèle monitrice du groupe « Fitness », qui ont donné leur démission pour la fin de cette saison. Merci à elles pour leur motivation, leur énergie et leur dévouement !

La société de gym a besoin de vous ! Nous recherchons des moniteurs/trices et aides moniteurs/trices pour la rentrée 2019 !

Groupe « Fitness » (adultes)

Nous recherchons un/une moniteur/trice pour des cours de renforcements musculaires variés, qui se déroulent le lundi soir, de 19h à 20h.

Groupes agrès (C1 à C4)

Ce groupe a beaucoup de succès ! Pour pouvoir accueillir d'autres enfants, nous recherchons toujours des moniteurs/trices agrès et aides-moniteurs/trices (dès 15 ans) pour compléter l'équipe actuelle.

Toutes personnes majeures (maman, papa, étudiants...etc), **motivées, avec ou sans expérience, avec ou sans formation spécifique sont les bienvenues !**

La société propose des formations de base, des cours de perfectionnement et des cours J+S, en collaboration avec la FFG, selon les besoins. Les moniteurs/trices sont rémunéré(e)s.

Merci de faire passer le message et d'en parler autour de vous !

Renseignements :

info@gymchatonnaye.ch / Marie-Noëlle Bugnon : 079 874 43 06

Prochaines manifestations :

5 juin 2019 : loto à Middelstalden à 20h

8 juin 2019 : Journée polysportive à Morat

15 juin 2019 : Team-Cup agrès filles C1-C4 à La Roche

15 et 16 novembre 2019 : Soirée de la gym à Châtonnaye.

Plus de concours et de dates sur www.gymchatonnaye.ch.

Le groupe « Polysport supérieur » est de retour dès cet automne !

Camille Rey et Gladys Quillet se réjouissent d'accueillir les jeunes, filles et garçons, dès le CO jusqu'à 18 ans.

Au programme : athlétisme, coordination, agilité, sports d'équipe, agrès, danse...etc.

Envie de bouger ! N'attendez plus et venez faire un essai sans engagement ! Tous les cours, hormis les agrès, ont de la place et sont prêts à vous accueillir dès maintenant !

La Société de gym de Châtonnaye vous souhaite d'ores et déjà un bel été ! Rendez-vous pour la nouvelle saison gymnique dès le lundi 2 septembre 2019 !

Envie de bouger, de vous détendre ou tout simplement de passer un agréable moment dans une ambiance sportive et amicale ? Rejoignez-nous !
2 leçons sans engagement. Les moniteurs se tiennent à votre disposition pour tous renseignements. Au plaisir de vous rencontrer !

GROUPES	JOURS	HORAIRES	DESCRIPTIONS	MONITEURS	COTISATIONS (38 sem. de cours)
COURS ENFANTS « mixtes »					
PARENTS-ENFANTS	LUNDI	16.15 – 17.15	Apprentissage de la gymnastique sous forme ludique. Enfants dès 2 ans et demi, avec un parent.	Yasmina Rubin 079 263 69 91	CHF 100.-
ENFANTINE	MARDI	15.30 – 16.55	Jeux, apprentissage de la gymnastique Enfants de 2011 à 2013	Sandrine Uldry 079 774 65 99	CHF 100.-
HIP-HOP « enfant »	MARDI	17.00 – 18.00	NOUVEAU Bouger au rythme de musiques modernes. Enfants de 2006 à 2009.	Marina De Oliveira 079 586 07 02	CHF 200.-
POLYSPORT INFERIEUR	JEUDI	15.30 – 16.45	Athlétisme, coordination, agilité, sports d'équipe. Enfants de 2008 à 2010	Mireille Python 079 587 47 20	CHF 100.-
POLYSPORT MOYEN	JEUDI	17.00 – 18.15	Athlétisme, coordination, agilité, sports d'équipe. Enfants de 2006 à 2009 (de la 6H à la 8H).	Sandra Savary 079 488 55 27	CHF 100.-
HIP-HOP « ados »	JEUDI	18-30 – 19.30	NOUVEAU Bouger au rythme de musiques modernes. Ados de 2001 à 2005.	Marina De Oliveira 079 586 07 02	CHF 200.-
AGRES C1-C2 **	SAMEDI	08.45 – 10.15	Agrès: dès 2010. La catégorie est définie par les moniteurs, en fonction de l'âge et des capacités du gymnaste.	Tania Zbinden 079 283 99 39 agres.chatonnaye@gmail.com	CHF 160.- (C1)
AGRES C2-C4 **	LUNDI	17.25 – 18.55	Agrès: pour les catégories supérieures uniquement.	Laurent Knöpfli 079 699 98 81 agres.chatonnaye@gmail.com	CHF 200.- (C2-C4)
AGRES C3-C4 **	VENDREDI	17.30 – 19.00	Agrès: pour les catégories supérieures uniquement.		
COURS ADULTES « mixtes »					
FITNESS	LUNDI	19.00 – 20.00	Renforcement musculaire et tonicité du corps.	Claudine Le Borgne 079 287 78 35	CHF 210.-
GYM-FIT (Inclus séniors)	MERCREDI	13.30 – 14.30	Condition physique pour tous Gym de maintien, coordination en musique, renforcement en douceur, souplesse globale, mobilité par le stretching.	Nicole Marro 079 546 00 68	CHF 250.-
ZUMBA	JEUDI	20.00 – 21.00	Bouger au rythme de la musique sur différents genres : salsa, merenge, zumba...	Luisa Loureiro 079 888 34 40	CHF 250.-

** Cours de gym avec places limitées. **Uniquement sur inscription au préalable** via agres.chatonnaye@gmail.com (coordonnées complètes + date de naissance).

Le cours « polysport supérieur » sera réintégré dès la rentrée 2019, le jeudi, à la place du cours « hip-hop ado ». Les horaires définitifs de la rentrée seront définis durant l'été



Société de tir Reflets de l'année 2018

**Tir Obligatoire : Vendredi 26 Avril 2019 --- Vendredi 23 août 2019
de 18h00 à 20h00**

Aucune munition ne sera délivrée 30 min avant la fin des tirs

Tir en campagne : les 24 - 25 - 26 mai 2019

Organisation : Vuisternens-Dv-Romont (La fête et Les tirs se dérouleront à La Mt de Lussy)

Mot de la Présidente :

Je me fais beaucoup de soucis pour l'avenir, non pas au sujet de mon travail, mais pour mon sport : Le tir sportif.

J'aime le tir. Etre concentrée, précise, calme et compétitive pour rivaliser avec les meilleurs... Il me procure de l'assurance.

C'est un sport convivial : participation au tir en campagne, tirs d'amitiés entre sociétés, tir de groupes, cantonaux, tir fédéral tous les cinq ans.

Suis-je utopiste pour les années à venir ??

La Suisse ne déplore aucun accident de tir grave depuis plusieurs années déjà. Par contre la montagne engendre plus de dégâts humains (plus de 250 morts en 2018).

45 ans de tir, casier judiciaire, permis d'acquisition d'armes auprès de la police, mon Fass 90 enregistré. Cela ne suffira-t-il donc pas.

Pour le futur, (peut-être.. !) en tant que présidente de société de tir de nombreuses tracasseries administratives et financières m'attendent.

Résultats des Challenges de la société :

Challenge des Roches :	1^{er}	François Ressnig	69 pts (sur 72)
	2 ^{ème}	Jean-Pierre Jaquier	66 pts
	3 ^{ème}	Anders Olofsson	65 pts
Mémorial Jean-Claude	1^{er}	Anders Olofsson	50 pts (sur 50)
	2 ^{ème}	Jean-Pierre Jaquier	48 pts
	3 ^{ème}	Vincent Jaquier	48 pts
Challenge de La Brévire :	1^{er}	Joëlle Plancherel	92 pts (sur 100)
	2 ^{ème}	Jean-Pierre Jaquier	89 pts
	3 ^{ème}	François Ressnig	89 pts
Classement JT et Ados :	1^{er}	Jeremy Sudan	339 pts
	2 ^{ème}	Adrien Dougoud	332 pts
	3 ^{ème}	David Repond	328 pts
Tir de Clôture :	1^{er}	François Ressnig	91 pts (sur 100)
	2 ^{ème}	Christian Demierre	90 pts
	3 ^{ème}	Aurélia Plancherel	90 pts
ROI DU TIR 2018 :	1^{er}	François Ressnig	441 pts
	2 ^{ème}	Christian Demierre	432 pts
	3 ^{ème}	Jean-Pierre Jaquier	429 pts

Bravo à tous les tireurs et tireuses pour ces excellents résultats

La société de tir de Châttonnaye possède depuis peu son propre site internet. Retrouvez de nombreuses informations à son sujet ainsi que diverses informations sous : www.tir-chatonnaye.ch



Après le traditionnel giron des musiques de la Glâne qui a eu lieu cette année à la Joux, voici nos prochaines prestations à Châtonnaye :

Concert annuel le vendredi 24 mai
Audition de l'Ecole de musiques le mercredi 29 mai

Nous aurons ensuite le plaisir de nous rendre à Corcelles-près-Payerne pour le Giron de la Broye le 1^e w-d de juin. Après les différentes pièces de concours devant jury, nous y donnerons le concert principal du samedi soir et nous aurons l'honneur d'animer la partie officielle du dimanche midi !



Et notez déjà dans vos agendas :

Notre traditionnelle fête d'automne le 12 octobre !

Au plaisir de se revoir !

L'Echo des Roches de Châtonnaye

* * * * *

Groupement des aînés

Les aînés se rencontrent régulièrement pour jouer aux cartes, discuter, se balader et faire quelques sorties par année.



Le groupement des aînés est conduit par un comité qui cherche un ou deux membres, retraités ou non, pour l'aider à organiser les sorties et les diverses animations.

Tous les retraités sont cordialement invités à rejoindre le groupe. Il n'y a aucune obligation de présence. Chacun participe lorsqu'il en a envie.

En cas d'intérêt, veuillez contacter Mme Simone Oberhofer au 079/687 77 48

Bienvenue dans  *notre groupe*

Champion suisse

INVITATION

Lors des Swiss Cheese Awards 2018 à Lucerne, le Gruyère AOP de Châtonnaye a obtenu la médaille d'or dans la catégorie « Le Gruyère AOP » !!

Afin d'honorer notre fromager, Alexandre Guex, pour ce magnifique résultat, une fête aura lieu le **11 mai 2019**, à la fromagerie de Châtonnaye.

Pour célébrer ce magnifique succès, la société de fromagerie et le fromager invitent toute la population de Châtonnaye et des villages alentours.

Vous êtes les bienvenus dès 9 heures 30 et durant toute la journée, pour déguster ce magnifique fromage et boire un verre ensemble pour fêter le succès de notre fromager, de son équipe et de nos producteurs de lait.

Une petite partie officielle aura lieu à 11 heures, laquelle sera accompagnée en musique par un groupe local.

La société coopérative de fromagerie
de Châtonnaye – Sédeilles - Rossens